

LA COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

UN ORGANISME INDÉPENDANT QUI CONTRIBUE AU DÉVELOPPEMENT DE LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL



ISABELLE DROUIN
 Agente de recherche
 Commission d'évaluation
 de l'enseignement collégial

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est présente dans la vie des collèges depuis 20 ans. À des degrés divers, les membres du personnel sont interpellés lors de l'une ou l'autre des opérations d'évaluation qu'elle mène, qu'il s'agisse d'une contribution à l'autoévaluation de leur collège ou de leur participation aux travaux de la Commission en siégeant à un comité consultatif ou bien en agissant à titre d'experts lors de visites d'établissements. Néanmoins, certains membres du personnel des collèges en connaissent peu sur les activités de celle-ci et n'ont pas toujours conscience des retombées, pourtant considérables, de ses opérations au sein de leur établissement.



La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et de témoigner de cette qualité. Elle est composée de quatre commissaires nommés par le gouvernement, dont un président, et elle emploie une vingtaine de personnes. Son mandat touche la centaine d'établissements du réseau collégial québécois. Afin de susciter un véritable engagement dans la recherche continue de la qualité de la formation et d'assurer à chaque étudiant la meilleure expérience éducative possible, la Commission privilégie un processus d'évaluation fondé sur la participation et la collaboration des collèges et de leur personnel.

Dès le départ, la Commission a situé l'ensemble de ses travaux dans une perspective de soutien aux collèges dans l'amélioration continue de la qualité de la formation. Son principal objectif est d'amener les établissements à être de plus en plus responsables et autonomes en matière d'évaluation. Pour ce faire, elle s'appuie sur des cadres d'analyse rigoureux comportant des critères précis et connus au préalable afin d'évaluer le contenu des politiques institutionnelles des collèges (apprentissage et programmes) ainsi que les plans stratégiques des cégeps, incluant les plans de réussite. Elle évalue aussi les plans de réussite des collèges privés subventionnés.

La Commission évalue concrètement l'efficacité de l'application de ces mécanismes en s'appuyant tout d'abord sur une autoévaluation réalisée par chaque établissement concerné, laquelle est suivie de la visite d'un comité d'experts externes reconnus pour leurs compétences. Des individus de toutes les catégories de personnel, y compris des étudiants et le conseil d'administration, participent aux échanges avec le comité de visite. La Commission fait part de son jugement au collège dans un rapport qu'elle rend public sur son site Web, comme tous les autres documents qu'elle publie. À travers ses différentes évaluations, elle livre des jugements et peut formuler des avis aux collèges, dont des recommandations sur des points d'amélioration souhaitables. Lorsqu'elle émet des recommandations, les établissements concernés sont tenus d'assurer un suivi sur les travaux réalisés. Ce suivi peut prendre différentes formes comme la révision d'une politique, l'actualisation d'un plan ou encore la reprise de l'autoévaluation par le collège.

Par exemple, lors de l'opération visant à évaluer l'efficacité des plans stratégiques des cégeps et des plans de réussite des collèges privés subventionnés, la Commission a formulé des avis amenant certains collèges à se doter de mécanismes de suivi des résultats leur permettant de suivre la progression vers l'atteinte de leurs objectifs. En faisant ce type de suivi, les collèges peuvent entre autres avoir une meilleure connaissance des obstacles à la réussite de leurs étudiants et ainsi appuyer de nouveaux projets pour favoriser leur réussite. Ces projets permettent à certains professeurs de s'impliquer davantage dans la mise en œuvre de mesures d'aide aux étudiants. De façon concrète, l'implication de tous les intervenants du milieu collégial permet d'assurer l'amélioration continue de l'enseignement collégial au bénéfice des étudiants.

Une des opérations d'envergure qu'a menées la Commission est celle portant sur l'évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA). En avril 2006, elle invitait, pour la première fois dans le cadre d'une même opération, tous les établissements d'enseignement collégial à procéder à l'évaluation de l'application de leur PIEA, ce qui touchait à ce moment une centaine d'établissements offrant des programmes d'études conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales ou d'une attestation d'études collégiales. Le but était d'attester la qualité de l'évaluation des apprentissages dans le réseau collégial et de contribuer à l'améliorer. À la suite du jugement de la



Commission sur l'application de leur PIEA, de nombreux collèges ont modifié leur politique. Dans le rapport synthèse publié en 2012, la Commission conclut que les établissements du réseau collégial appliquent leur PIEA de manière à assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages et à témoigner de la valeur des diplômes. Elle affirme aussi que les pratiques d'évaluation qui sont appliquées par les professeurs sont justes et équitables.

Parmi les travaux de la Commission en cours, une tournée amorcée en novembre 2012 se poursuit dans l'ensemble des établissements du réseau collégial. Lors de ces visites, la présidente de la Commission rencontre les directions des établissements et souvent des membres du personnel faisant partie de diverses catégories afin de faire état du développement de la culture d'évaluation dans les collèges québécois depuis 20 ans et de tracer un portrait institutionnel des effets de ses opérations. De plus, l'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps et des plans de réussite des collèges privés subventionnés touchant à sa fin, un rapport synthèse viendra témoigner des différentes conclusions de la Commission sur ces mécanismes.

Après s'être attardée à chacun des mécanismes qui assurent la qualité dans les collèges, la Commission propose la mise en place d'une approche différente dans ses opérations. Elle mise désormais sur une nouvelle façon de s'acquitter de son mandat qui prend appui sur l'expertise en évaluation développée par les établissements d'enseignement collégial et sur l'évolution des pratiques de la Commission au fil de ses opérations. Dans le cadre de cette nouvelle opération, elle évaluera l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement sous la forme d'un audit de la qualité mis en œuvre de façon cyclique selon une périodicité de cinq ans. Ainsi, cette opération amènera les collèges à préciser le contenu de leur système d'assurance qualité et à en faire un outil de gestion intégrée et continue de la qualité en vue d'assumer pleinement leur responsabilité en matière d'évaluation¹.

Enfin, après 20 ans, la Commission poursuit toujours la réalisation de son mandat dans une optique de partenariat avec les collèges et en leur fournissant le soutien pour garantir à l'étudiant la qualité de la formation qui lui est offerte. L'amélioration continue de la qualité de l'enseignement est un travail qui implique toute la communauté collégiale, avec l'objectif ultime d'offrir à l'étudiant la meilleure formation. ●

◆ Pour avoir de plus amples renseignements sur la Commission, rendez-vous au [www.ceec.gouv.qc.ca].

PRÉSENTATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Céline DURAND assume la présidence de la Commission depuis juillet 2013. Elle agissait à titre de commissaire depuis juin 2012. Avant son arrivée à la Commission, elle a occupé diverses fonctions au Cégep régional de Lanaudière, dont celle de directrice du Collège constituant de Terrebonne et celle de directrice adjointe, en plus d'assurer l'intérim à la direction générale du Collège au cours de l'année 2006-2007. Elle a également présidé les travaux de la Commission des affaires pédagogiques de la Fédération des cégeps de 2010 à 2012.

Benoît DUBREUIL est commissaire depuis septembre 2013. Il était auparavant gestionnaire au ministère de la Défense nationale du Canada. Il a aussi travaillé au ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences du Canada à titre d'analyste des politiques et travaillé pendant plusieurs années dans le milieu universitaire à l'Université de Montréal et à l'Université du Québec à Montréal.

John KEYES est commissaire depuis 2006. Il était directeur du Campus St-Lawrence du Collège régional Champlain depuis 2004, après avoir été directeur adjoint pour l'enseignement et les affaires pédagogiques et professeur d'histoire. Enfin, il a également occupé les fonctions de coordonnateur de l'évaluation institutionnelle au bureau administratif du Collège régional Champlain ainsi que celles de directeur des études au Collège Mérici de 1997 à 2000.

Richard PIGEON a été nommé commissaire en 2011 après avoir été directeur des études au Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu où il a également occupé les fonctions de directeur du service de la formation continue pendant quelques années. Il a été directeur des études et directeur de la formation continue au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue ainsi qu'à l'Institut Teccart où il a aussi occupé les fonctions d'adjoint au directeur des études et de directeur des projets internationaux après avoir enseigné au Département des technologies du génie électrique pendant plusieurs années.

Isabelle DROUIN est agente de recherche à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. Elle est titulaire d'un baccalauréat en linguistique ainsi que d'un certificat en enseignement collégial et elle a enseigné la littérature pendant plusieurs années au Cégep Beauce-Appalaches en plus d'être responsable du Centre d'aide en français de ce même collège.

isabelle.drouin@ceec.gouv.qc.ca

¹ La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a publié, en mars 2013, un document qui présente les orientations retenues et le cadre de référence de cette opération: *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois*. Ce document est accessible sur le site Web de la Commission à l'adresse suivante: [www.ceec.gouv.qc.ca/publications/ORIENTATION-DOC/Efficacite_Systemes_Assurance_Qualite.pdf].